

2025-77

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESENS



SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Jérôme FABRIS, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANAS, Audrey GRANIQUA, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIQUA, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS.,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Birgitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 12/12//2025

Délibération n°2025-77 : Programme d'éclairage public 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par sa délibération n°2023-12 du 7 avril 2023, le conseil municipal de Bessens a transféré la compétence investissement en matière d'éclairage public au SDE 82.

Les travaux de renouvellement, de création ou d'extension de réseau sont donc réalisés sur demande de la commune sous maîtrise d'œuvre du syndicat.

Une fois les travaux réceptionnés, le SDE82 facture à la commune un reste à charge correspondant au coût des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre, après déduction, d'une part, des politiques d'aide du syndicat et, d'autre part, des subventions que celui-ci sera parvenu à obtenir pour l'opération.

Pour la programmation de l'année 2025, le projet travaillé en concertation avec le syndicat comprend :

- La mise en conformité d'une armoire de commande rue Jules Ferry ;
- Le remplacement de 35 points lumineux obsolètes ou énergivores par des LED rue Jules Ferry, rue des Capellas, rue Georges Brassens et sur la D813,
- La pose de 3 mâts solaires rue Edith Piaf et de 20 mâts solaires supplémentaire Chemin de Lalande.

Le montant de l'opération est estimé à 103 500€ HT, études et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.
Le reste à charge pour la commune est anticipé à 51 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

APPROUVE l'opération décrite ci-avant ;

DONNE MANDAT à M. le Maire pour régler le reste à charge dû par la commune au SDE82 au titre de cette opération dans le cadre d'un fonds de concours ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune de l'exercice 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Bessens, le 19/12//2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifiée exécutoire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESENS**

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

19 DEC. 2025